

# PROGRAMME : CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À REMPLISSAGE UNIQUE



Soumis par :

L'Association pour la Gestion Responsable  
des Produits du Canada (AGR)

Rapport annuel 2024  
Le 15 mai 2024

À  
Recyc-Québec

## Contents

1.	Introduction .....	4
2.	Engagement des producteurs et activités d'enregistrement.....	5
3.	Système de collecte et points de dépôt .....	6
3.1	Système de collecte.....	6
4.	Performance du programme .....	6
4.1	Unités et poids fournis au Québec entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2024.....	7
4.2	Facteurs de conversion.....	7
4.4	Produits récupérés .....	8
4.5	Taux de récupération entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2025 .....	9
5.	Gestion de la collecte .....	9
5.1	Recycleurs .....	9
5.2	Supervision du processus de recyclage .....	10
5.3	Recycleurs en aval.....	11
5.4	Bilan de masse .....	11
5.5	Poids moyens .....	12
6.	États financiers .....	13
7.	Audit environnemental .....	14
8.	Sensibilisation et éducation.....	14
8.1	Stratégie.....	14
8.2	Activités .....	15
8.3	Documents de promotion et d'éducation.....	16
8.4	Documents imprimés .....	19
8.5	Publicité .....	22
9.	Gouvernance .....	23
9.1	Comité consultatif .....	23
9.2	Assemblée générale annuelle .....	24
9.3	Comité de suivi.....	24
10.	Recherche et développement .....	24
11.	Procédures civiles et pénales.....	25
12.	Collaboration entre les programmes de recyclage.....	25
	Annexe 1 – Diagramme des flux de collecte .....	26
	Annexe 2 – Liste des points de dépôt par MRC .....	27

Annexe 3 – Points de dépôt permanents par ville.....	28
Annexe 4 – Frais de récupération .....	31
Annexe 5 - Rapport d'assurance raisonnable .....	32
Annexe 6 – Liste (non exhaustive) des marques, noms ou signes distinctifs des produits mis en marché .....	32
Annexe 7 – Calculateur – Écarts et taux de récupération.....	32
Annexe 8 - États des produits et des charges de 2024.....	34
Annexe 9 – Prévisions budgétaires pour 2025 / 2026 / 2027 .....	43
Annexe 10 - Liste des fournisseurs de services du programme.....	44

## 1. Introduction

L'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada (AGRP), qui exerce ses activités sous les dénominations Product Care Association of Canada et Product Care Recycling (collectivement désignées « Product Care »), est un organisme sans but lucratif constitué en vertu d'une loi fédérale qui se spécialise dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'administration de programmes de responsabilité élargie du producteur (REP). Depuis plus de 30 ans, L'AGRP offre des programmes de REP au nom de ses membres dans neuf provinces canadiennes, et est présente depuis longtemps au Québec par l'intermédiaire de son bureau régional de Boucherville.

Depuis 2012, L'AGRP est responsable du programme de REP de RecycFluo au Québec, supervisant la collecte et le recyclage responsables des lampes contenant du mercure conformément à la réglementation provinciale.

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, le Gouvernement du Québec a adopté des modifications au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (Q-2, r. 40.1, le « Règlement »), désignant des catégories de produits supplémentaires sous le régime de la REP, notamment les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique et à remplissage multiple.

À la suite de la modification réglementaire, et avec l'appui de son conseil d'administration, L'AGRP a soumis à Recyc-Québec un plan de programme pour la gestion des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique (CPCRU), conformément au paragraphe 53.0.17(1) du Règlement. Le plan du programme a été officiellement approuvé par Recyc-Québec le 27 juin 2024.

L'AGRP a par la suite sollicité et procédé à l'adhésion des producteurs fournissant des CPCRU sur le marché du Québec, conformément aux obligations énoncées au chapitre II du Règlement. En date de l'exercice 2024, seize entreprises ont adhérées au programme des CPCRU du Québec. L'adhésion demeure ouverte à toutes les entreprises assujetties au Règlement.

Le programme englobe tous les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique, tels que définis au paragraphe 53.0.17(1) du Règlement. Cela comprend notamment les bouteilles de propane de 1 lb utilisées pour le camping, les contenants de propane plus petits, les bidons de butane et d'autres récipients similaires tels que les chalumeaux à acétylène, MAP et à propane conçus pour un usage domestique, professionnel ou grand public.

Le présent rapport couvre la période du 30 juin au 31 décembre 2024.

## 2. Engagement des producteurs et activités d'enregistrement

Conformément à l'article 2 du Règlement, toute entreprise propriétaire ou utilisatrice d'un nom ou d'une marque de commerce qui est domiciliée ou qui a un établissement au Québec est tenue de récupérer et de valoriser les produits désignés en vertu de ce Règlement.

À l'automne 2023, L'AGRPA a entrepris des activités de sensibilisation auprès de producteurs potentiels afin d'évaluer leur intérêt et leur soutien à l'égard du rôle de l'organisme de gestion reconnu au Québec pour la gestion des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique (CPCRU). À la suite de cet engagement, le conseil d'administration de L'AGRPA a officiellement approuvé l'élaboration d'un programme de REP des CPCRU au Québec lors de sa réunion de novembre 2023, conformément aux obligations énoncées à la section 8 du Règlement.

L'AGRPA a commencé à solliciter des entreprises potentiellement assujetties pour les sensibiliser aux nouvelles exigences réglementaires et à leurs responsabilités connexes. Les efforts de sollicitation se sont poursuivis tout au long de l'année. Afin de faciliter la conformité et de simplifier le processus de déclaration, Product Care a amélioré son portail de déclaration pour les membres. Cette plateforme permet aux entreprises :

1. d'adhérer comme membres du programme de REP des CPCRU;
2. d'informer automatiquement Recyc-Québec de leur inscription au programme, comme l'exige Recyc-Québec.

Le 3 avril 2024, Product Care a publié les frais de gestion environnementale (FGE) applicables aux entreprises assujetties. Ces documents ont été rendus publics sur le site Web de l'organisation (voir l'annexe 4). Afin d'aider les membres à déterminer les obligations liées aux produits, Product Care a également élaboré un [Guide des produits](#), comprenant un arbre décisionnel, pour favoriser la conformité. Il est possible de consulter le guide sur le site Web de Product Care.

Le tableau 1 dresse une liste des membres de Product Care qui ont adhéré au programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique au Québec.

**Tableau 1**

Numéro de membre	Nom de l'entreprise	Date d'adhésion
M3418	Circle Sales & Import Ltd	2024-07-01
M1448	1307386 B.C. LTD.	2024-07-01
M3379	SAIL Plein Air inc.	2024-07-01
M3170	Mountain Equipment Company	2024-07-01
M1000	La Compagnie Wal-Mart du Canada	2024-07-01
M1172	Home Depot of Canada Inc.	2024-07-01
M1263	Costco Wholesale Canada Ltd.	2024-07-01
M1126	Princess Auto Ltd.	2024-07-01
M1089	La Société Canadian Tire Limitée	2024-07-01
M1051	Home Hardware Stores Limited	2024-07-01
M1680	Groupe BMR inc.	2024-07-01
M3358	Canac	2024-07-01
M2454	UAP INC.	2024-07-01
M1170	RONA Inc.	2024-07-01
M1041	Acklands - Grainger Inc.	2024-07-01
M2121	Fastenal Canada Ltd.	2024-07-01

## 3. Système de collecte et points de dépôt

### 3.1 Système de collecte

Le programme des CPCRU a été conçu pour desservir le secteur résidentiel ainsi que des zones spécifiques d'activités en plein air, notamment les parcs nationaux, les pourvoiries, les zones contrôlées, les terrains de camping et d'autres lieux de loisirs. Les parcs municipaux sont explicitement exclus du champ d'application du programme, voir l'annexe 1.

En 2024, Product Care s'est concentrée sur l'établissement de l'infrastructure de base du système de collecte des CPCRU. L'un des principaux objectifs était de s'engager auprès des municipalités pour les encourager à participer en tant que points de dépôt désignés. Avant le lancement officiel du programme le 30 juin 2024, Product Care a envoyé plusieurs communications aux municipalités pour les informer des exigences réglementaires à venir et des détails du programme.

En préparation, deux webinaires ont été tenus en mai et juin 2023 pour présenter les représentants municipaux à Product Care, décrire les nouvelles dispositions du Règlement concernant les CPCRU, expliquer la distinction entre les produits visés et non visés et décrire les étapes requises pour participer au programme.

À la fin de l'année 2024, L'AGRP avait conclu des ententes avec 92 points de dépôt pour les CPCRU dans 11 municipalités régionales de comté (MRC). Les annexes 2 et 3 fournissent plus de détails, notamment le nombre de points de dépôt par MRC et une liste complète des sites par municipalité.

En 2025, Product Care intensifiera ses efforts de recrutement en ciblant les terrains de camping, les camps de chasse et les collectivités éloignées du nord du Québec afin d'élargir l'accessibilité et la couverture du réseau de collecte des CPCRU.

## 4. Performance du programme

La rubrique sur la performance du programme décrit les activités de Product Care relatives aux contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2024. Le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les producteurs assujettis ont commencé à déclarer les données relatives aux ventes à Product Care. Parallèlement, Product Care a continué de développer et de renforcer la chaîne d'approvisionnement en intégrant des points de dépôt, des fournisseurs de services de transport et des partenaires de recyclage.

Conformément à l'article 53.0.18 du Règlement, toute quantité de produits visés à l'article 53.0.17 doit être calculée en unités ou en poids équivalent sur la base de contenants vides.

Les quantités déclarées doivent également être accompagnées du facteur de conversion en unités ou en poids, selon le cas, ainsi que de la méthodologie employée pour établir ce facteur.

## 4.1 Unités et poids fournis au Québec entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2024

Les membres de Product Care qui vendent des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique déclarent leurs unités vendues au Québec dans deux catégories :

- 1) les unités vendues dont le volume est inférieur à 350 grammes;
- 2) les unités vendues dont le volume est supérieur à 350 grammes.

Le tableau 4.1 présente les unités déclarées à Product Care par ses membres inscrits entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2024, et la section 4.2 explique la méthode de conversion utilisée pour convertir les unités déclarées en poids (kg).

**Tableau 4.1 – Unités et poids mis en marché en 2024**

Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique	Unités fournies	Unités converties en poids
< 350 grammes	392 775	50 404
> 350 grammes	254 755	52 594
<b>Total</b>	<b>647 530</b>	<b>102 998</b>

## 4.2 Facteurs de conversion

Pour déterminer le poids total des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique mis en marché au Québec, Product Care a appliqué la méthodologie et les données de référence qui suivent. Conformément à l'article 53.0.18 du Règlement, le poids est calculé en fonction du poids à vide des contenants.

**Rapport Chamard** – Complété en 2020, le rapport Chamard fournit des données clés concernant le poids à vide des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique, qui servent de base à ces calculs. Voir la section 4, tableau 2 « Poids de contenants vide » du rapport Chamard.

D'après les données sur les ventes fournies par deux membres pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024, Product Care a été en mesure de déterminer la distribution des unités vendues par catégorie d'« utilisation », soit les loisirs par rapport aux travaux, conformément à la classification décrite dans le rapport Chamard. L'analyse a révélé qu'environ 95 % des unités vendues étaient destinées aux loisirs, tandis que 5 % étaient destinées à la réalisation de travaux.

En appliquant une formule moyenne pondérée qui tient compte des poids des contenants vides précisés dans le rapport Chamard, ainsi que de la répartition des ventes calculée déclarée par deux membres, la moyenne pondérée pour chaque catégorie de contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique est indiquée au tableau 4.2, le poids moyen des contenants d'un volume inférieur à 350 grammes étant de 0,128327 kg et celui des contenants de plus de 350 grammes de 0,20645 kg.

**Tableau 4.2 – Rapport Chamard, Poids de contenants vides**

Catégorie de déclaration de Product Care	Utilisation principale du contenant pressurisé à remplissage unique	Taille du contenant	Poids du contenant vide (rapport Chamard)	Pourcentage d'attribution selon les données soumises par les membres	Poids moyen (kg) par contenant Catégorie de taille
<350 g	Loisirs	110 g (0,11 kg)	0,097 kg	Loisirs 95 % /	
<350 g	Loisirs	230 g (0,23 kg)	0,150 kg	Travaux 5 %	0,128327
<350 g	Travaux	156 g (0,156 kg)	0,112 kg		
<b>&gt;350 g</b>		450 g (0,45 kg)	0,193 kg	Loisirs 95 % /	0,20645
>350 g		400 g (0,40 kg)	0,462 kg	Travaux 5 %	

#### 4.3 Produits mis en marché pour les années de référence

Le programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique a été lancé le 30 juin 2024. Le programme a été mis en œuvre pendant six mois en 2024. Pour le rapport annuel de 2024 sur les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique, Product Care a utilisé les déclarations relatives aux unités vendues de ses membres du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024, dont les données ont été converties en kilogrammes.

#### 4.4 Produits récupérés

Product Care a exploité le programme de contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique pendant six mois en 2024, à compter du 1<sup>er</sup> juillet. En collaboration avec deux partenaires de recyclage, Product Care a établi le poids net des bouteilles récupérées au cours de cette période.

Les données de collecte ont été suivies à l'aide des factures des municipalités et des fournisseurs de services, qui précisait le nombre de barils recueillis à chaque point de dépôt et, dans certains cas, le poids réel. Les recycleurs ont fourni le poids moyen net par baril contenant des matériaux visés par le programme. Le tableau ci-dessous résume le nombre total de barils récupérés en 2024, le poids net moyen par baril et le poids net total des CPCRU récupérés au cours de la période de déclaration. Pour calculer le poids des cylindres vides collectés, L'AGR a utilisé le taux de récupération des gaz de chaque recycleur et a soustrait la quantité du poids total collecté, voir la section 5.4 bilan massique.

**Tableau 4.3 – Poids net des produits récupérés**

Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique récupérés entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2024			
Catégorie de matériaux	Nombre de barils récupérés entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2024	Poids moyen net (kgs) par baril	Poids net (kgs) récupéré en 2024 <sup>1</sup>
Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique	443	64,25	28 150
<b>Poids net total (kg) des bouteilles vides (excluant le gaz)</b>			23 121

**Calculs du poids net moyen**

Nouveau poids = Poids brut – (poids de la palette + poids du contenant de collecte)

**4.5 Taux de récupération entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2025****Tableau 4.4 – Taux de récupération**

Taux de récupération des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2024			
Catégorie de matériaux	Poids total (KG) des produits vendus sur le marché du Québec (cylindres vides)	Poids total (KG) des produits récupérés (cylindres vides)	Taux de récupération
Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique	102 998	23 121	<b>22.4 %</b>
<b>Objectif de taux de récupération</b>			<b>25 %</b>

**5. Gestion de la collecte****5.1 Recycleurs**

Product Care travaille avec deux recycleurs agréés de contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique, CRI Environnement Inc. and RapidGaz. Les deux recycleurs énumérés ci-dessous ont fourni à Care Product les licences et permis d'exploitation nécessaires pour exercer leurs activités dans leurs installations.

**C.R.I. Environnement inc.** - gère les déchets dangereux, y compris les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique, et est située à Coteau-du-Lac, au Québec.

<sup>1</sup> Le poids total récupéré comprenant le poids réel fourni par le fournisseur de services et le poids calculé.

**RapidGaz** - située à Granby, au Québec, exploite un programme d'échange de bouteilles de propane et recueille et recycle les bouteilles de propane de 1 lb.

**Beauclair Environnement** - Située à Sherbrooke, au Québec, Beauclair exploite une installation de gestion de tous les métaux et matières résiduelles dangereuses. Elle traite des bouteilles de propane de 1 lb. Product Care n'utilise pas régulièrement Beauclair, mais en 2024, un petit nombre de barils lui ont été expédiés pour traitement.

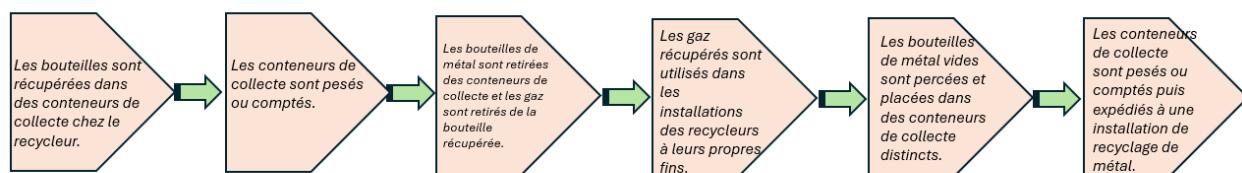
## 5.2 Supervision du processus de recyclage

Les deux prestataires de services de recyclage emploient des processus comparables pour gérer le recyclage des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique récupérés. À la réception, les conteneurs de collecte sont pesés ou comptés, puis les bouteilles sont retirées de leurs barils ou bacs de collecte pour être traitées.

Chaque recycleur utilise une méthode exclusive pour extraire et capturer les gaz résiduels contenus dans les bouteilles. Les gaz récupérés sont ensuite réutilisés sur place dans les installations de chaque recycleur, conformément à leurs protocoles opérationnels respectifs.

Une fois vidées, les bouteilles sont transférées vers une installation de recyclage des métaux pour un traitement ultérieur et la récupération des matériaux.

### Processus de recyclage des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique



\*Note : chaque recycleur a un processus exclusif d'extraction du gaz des bouteilles.

### 5.3 Recycleurs en aval

Vous trouverez ci-dessous les noms et les adresses des recycleurs en aval des matériaux récupérés générés par le traitement des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique par les recycleurs du programme.

**Tableau 5.1**

Recycleur principal	Ressource récupérée/Recycleur en aval		
	Gaz	Métal	Plastiques
C.R.I. Environnement inc.	C.R.I. Environnement inc. 75, rue du Progrès Coteau-du-Lac, QC J0P 1B0	Coteau Métal 601, rue Léger, Rivière-Beaudette, QC J0P 1R0	WM/ Waste Management Company 2400, ch. du Lac, Longueuil, QC J4N 1G8
RapidGaz	RapidGaz 241, rue St-Charles Sud, Granby, QC J2G 7A7	AIM Recyclage 10 305, boulevard Métropolitain E, Montréal, QC H1B 1A1	Le plastique est placé dans les bacs de recyclage fournis par la MRC au moment de la collecte.
Beauclair Environnement	N/A	American Iron & Metal (AIM) 2735 Boulevard Queen-Victoria Sherbrooke, QC J1J 4N8	N/A

### 5.4 Bilan de masse

En consultation avec les recycleurs de contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique, L'AGR a établi la composition approximative en pourcentage de chaque flux de matières valorisables. Les principales ressources récupérées de ces contenants comprennent le métal, le gaz résiduel extrait des bouteilles et, dans une moindre mesure, le plastique. Le tableau 5.2 présente le pourcentage d'allocation pour chaque ressource récupérée et par recycleur. L'AGR a appliqué ce pourcentage d'allocation à chaque recycleur aux contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique reçus des sites de collecte.

Le métal récupéré est acheminé vers une usine de recyclage des métaux en aval pour traitement. Le métal représente environ 90 % du poids total de la bouteille. Les gaz résiduels, représentant environ 10 % du poids total d'une bouteille, sont extraits lors du recyclage, puis récupérés et réutilisés sur place par chaque usine de recyclage grâce à des systèmes de récupération exclusifs. En 2024, aucun plastique n'a été récupéré ; cependant, la récupération future de plastiques devrait représenter un volume minime par rapport aux autres flux de matières.

**Tableau 5.2**

Pourcentage de matière récupérée			
Recycleur	Métal	Gaz	Plastique
RapidGaz	80 %	20 %	0 %
C R I Environnement Inc.	90 %	10 %	0 %
Beauclair	89 %	11 %	0 %

Le métal récupéré est acheminé vers une usine de recyclage des métaux en aval pour traitement. Le métal représente environ 86 % du poids total de la bouteille. Les gaz résiduels, représentant environ 14 % du poids total d'une bouteille, sont extraits lors du recyclage, puis récupérés et réutilisés sur place par chaque usine de recyclage grâce à des systèmes de récupération exclusifs. En 2024, aucun plastique n'a été récupéré ; cependant, la récupération future de plastiques devrait représenter un volume minime par rapport aux autres flux de matières.

**Tableau 5.3**

	Poids total (kg) des bouteilles reçues pour recyclage	Poids (kg) des métaux recyclés	Poids (kg) des gaz réutilisés	Poids (kg) des plastiques recyclés	Poids des métaux non recyclés	Poids des gaz non réutilisés	Poids des plastiques non recyclés
Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique	28 150	16 969	4 242	-	6 153	786	-
	<b>Somme des kilos recyclés</b>			<b>21 211</b>	<b>Somme des non recyclés</b>		
	<b>% recyclé</b>			<b>75 %</b>	<b>% non recyclé</b>		

## 5.5 Poids moyens

Pour la période d'exploitation de six mois en 2024, Product Care a utilisé les facteurs de poids décrits dans le rapport Chamard, comme il est mentionné à la rubrique 4.2 du présent document. Ces facteurs ont été complétés par des données fournies directement par les recycleurs sous contrat aux termes du programme afin de garantir l'exactitude et l'intégrité des calculs de poids utilisés aux fins des rapports sur le programme et de l'évaluation du rendement.

**Tableau 5.4**

<b>Principaux facteurs de pondération et facteurs unitaires utilisés en 2024</b>			
<b>Unités fournies</b>		<b>Récupération</b>	
Poids moyen des bouteilles <350 grammes	Poids moyen des bouteilles >350 grammes	Poids net moyen d'un contenant de collecte plein (baril)	Nombre moyen de bouteilles dans un conteneur de collecte
0,128327 kg	0,20645 kg	64,25 kg	85

Product Care a l'intention de mener des recherches sur place dans les installations de recyclage sous contrat aux termes du programme en 2025 afin de recueillir des données vérifiables et fondées sur des paramètres qui amélioreront la précision de la mesure du rendement du programme et de l'établissement des rapports réglementaires. Cette recherche se concentrera sur l'établissement de paramètres clés basés sur le poids et l'unité, notamment :

- le poids net moyen des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique par conteneur de collecte;
- le poids moyen d'une palette;
- le poids moyen des barils de matériaux en acier et en plastique;
- le poids moyen des bouteilles vides individuelles;
- le nombre moyen de bouteilles par conteneur de collecte.

Ces paramètres permettront d'affiner en continu les méthodes de déclaration et de garantir l'harmonisation des exigences réglementaires et des normes de rendement du programme.

## 6. États financiers

Les états financiers audités du programme sont présentés à l'annexe 8. L'annexe 9 présente les prévisions budgétaires pour les trois prochaines années.

## 7. Audit environnemental

### 7.1 Audit environnemental des recycleurs

Product Care Association a commencé à exploiter le programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique le 30 juin 2024, marquant six mois d'activité du programme au cours de la période de déclaration. Conformément à son engagement à l'égard de la conformité réglementaire et des pratiques exemplaires, Product Care entreprendra des audits complets en matière d'environnement, de santé et de sécurité des deux recycleurs sous contrat du programme avant la fin de 2026.

### 7.2 Marché parallèle

Product Care n'a pas connaissance de l'existence de marchés parallèles, mais le programme est relativement nouveau. Product Care continuera d'étendre son système de collecte afin de réduire et d'éliminer les marchés parallèles potentiels.

### 7.3 Produits visés couverts par un autre programme

En 2024, il n'y avait pas d'enregistrement d'autres matériaux de programme comme des piles, des lampes ou des contenants pressurisés à remplissage multiple récupérés avec les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique. Dans le cadre des normes des transformateurs, les transformateurs (recycleurs) doivent peser et enregistrer tous les matériaux non visés par le programme reçus à leur installation de recyclage. Le programme surveillera cette question de façon continue.

## 8. Sensibilisation et éducation

L'engagement des consommateurs est essentiel au succès de toute initiative de recyclage. Sans la participation du public, les produits risquent de ne pas être correctement détournés des décharges ou recyclés en fin de vie. Afin de soutenir une gestion responsable des produits, Product Care met en œuvre des activités de communication qui permettent aux résidents du Québec :

1. de savoir que les produits visés par le programme des CPCRU sont recyclables;
2. de comprendre comment et où les recycler.

Alors que 2024 a marqué le lancement du programme des CPCRU au Québec, les efforts de sensibilisation ont porté sur l'établissement de ressources et d'outils de base pour les consommateurs.

### 8.1 Stratégie

Étant donné qu'il s'agissait de la première année du programme, notre principale stratégie de communication était axée sur la création et l'optimisation de la plateforme d'information à l'intention des consommateurs et sur l'assurance que les points d'accès au recyclage étaient visibles et faciles à repérer. Les messages étaient axés sur la clarté, l'accessibilité et l'harmonisation avec les exigences réglementaires. L'objectif était de jeter des bases solides pour

l’élaboration de campagnes futures en accordant la priorité aux outils de sensibilisation essentiels en français et en anglais.

## 8.2 Activités

### *Centre d’information pour les consommateurs*

Le site Web de Product Care, qui s’adresse aux consommateurs, est le centre d’information sur les CPCRU au Québec. En 2024, des efforts ont été déployés pour créer du contenu Web dédié au programme, notamment :

#### **Localisateur des sites de recyclage :**

Un localisateur de sites de recyclage dynamique affichant tous les points de dépôt actifs dans la province. Cet outil de localisation est mis à jour régulièrement pour assurer son exactitude et sa facilité d’utilisation, permettant aux consommateurs de trouver rapidement les points de dépôt à proximité.

#### **Informations sur le programme :**

- une liste des produits acceptés et non acceptés, accompagnée de conseils pour le dépôt;
- les frais de gestion environnementale;
- la FAQ et un aperçu du programme.

### *Fournir des documents imprimés aux points de dépôt de recyclage*

Pour soutenir l’éducation et la sensibilisation sur place, une série de documents imprimés a été élaborée et mise gratuitement à la disposition des points de dépôt. Il s’agit, notamment :

- d’une brochure bilingue à l’intention des consommateurs expliquant le programme des CPCRU et la façon d’y participer;
- d’une affiche (disponible en français et en anglais) à afficher dans les points de dépôt.

Ces ressources visent à améliorer la visibilité et à fournir aux consommateurs des informations claires et concises au point de recyclage.

### *Publicité numérique*

Afin de mieux faire connaître le programme, Product Care a lancé une campagne bilingue sur Google Search qui ciblait les consommateurs du Québec. La campagne a été conçue pour joindre les personnes qui recherchent activement des informations sur le recyclage, y compris des recherches sur des produits précis.

La publicité par moteur de recherche a constitué un moyen très ciblé et rentable de mettre les utilisateurs en contact avec les détails pertinents du programme et d’attirer le trafic vers la page Web des CPCRU et du localisateur des sites de recyclage.

## 8.3 Documents de promotion et d'éducation

Site Web – Information sur le programme (en français)

The screenshot shows a website page for the Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGR) in Quebec. The page is titled "Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique Québec". It features a large image of a coastal landscape. The main content area is divided into sections: "Les produits acceptés" (with a green checkmark icon) and "Les produits refusés" (with a red X icon). Both sections provide lists of accepted and rejected products respectively. A call-to-action at the bottom encourages recycling.

L'AGR est l'organisme de gestion reconnu pour les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique au Québec; programme qui a été lancé au 30 juin 2024.

Les consommateurs pourront déposer gratuitement les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique (tels que le propane, le butane, l'isobutane ou le propylène) dans les centres de recyclage du Québec pour qu'ils soient gérés de façon sécuritaire et responsable.

**Les produits acceptés :**

- Butane
- Isobutane
- Propane
- MAP (méthylacrylate-propadiène propane)

Types de contenants pressurisés de combustibles à usage unique, sans exclure les exemples suivants :

- Containants / Cylindre
- Cartouches
- Canettes

**Les produits refusés :**

- Briquets
- Allume-feux
- Bonnes d'hélium
- Réfrigérants
- Cylindres d'oxygène
- Cylindres rechargeables tels que les bonnes de BBQ
- Accessoires

**Recyclez vos contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique**

Maintenant que vous savez ce qui est accepté, passez à l'action !

Trouver un point de dépôt

## Site Web – Information sur le programme (en anglais)

The screenshot shows a webpage for Product Care Recycling's program in Quebec. At the top, there's a navigation bar with links for Products, Province, Large Quantities, About, Members, Service Partners, Resources, Contact, and a search icon. A red button on the right says "Find a Recycling Location". Below the navigation is a banner with a scenic coastal background. The banner title is "Non-Refillable Pressurized Fuel Containers Quebec". Below the banner, there are four tabs: Accepted Products (which is selected), Program Information, Collection Network, and Funding. The main content area has a heading "Accepted Products" with a green checkmark icon. It explains that the program was launched in Quebec on June 30, 2024, and consumers can drop off non-refillable fuel containers at recycling locations. It lists accepted products like Butane, Isobutane, Propane, and MAP. It also lists accepted container types: Cylinders, Cartridges, and Canisters. A separate section titled "Not Accepted Products" (with a red X icon) lists items like Lighters, Fire starters, Helium tanks, Refrigerants, Oxygen cylinders, Refillable cylinders, and Accessories. At the bottom, there's a section titled "Recycle Non-Refillable Pressurized Fuel Containers" with a "Find a recycling location" button.

## Outil de localisation de sites de recyclage (en français)

**L'AGR** L'Association pour la Gestion Responsable des Produits

Produits Province Gros volumes A propos Membres Partenaires de service Ressources Nous Joindre Large Quantités [ENGLISH](#)

Trouver un point de dépôt

Localisation: Québec, QC, Canada | Que cherchez-vous à recycler: Contenants pressurisés de gaz | Recherche

Dépôt: Écocentre de Saint-Augustin (21km), 15020 rue Louis-M.-Tallant, Saint-Augustin, QC, G3A 0R9  
Les produits acceptés: Cliquez sur les icônes pour en savoir plus (bouteilles et canettes). Pour obtenir l'itinéraire, Plus de détails.

Dépôt: Écocentre Saint-apollinaire des vignes (32km), 85, rue des Vignes, Saint-Apollinaire, QC, G0S 2E0

## Outil de localisation de sites de recyclage (en anglais)

**productcare** RECYCLING Products Province Large Quantities About Members Service Partners Resources Contact [FRANÇAIS](#)

Find a Recycling Location

Location: Québec, QC, Canada | What are you looking to recycle? Non-Refillable Pressurized Cylinder | Search

DEPOT: Écocentre de Saint-Augustin (21km), 15020 rue Louis-M.-Tallant, Saint-Augustin, QC, G3A 0R9  
Accepted products: Click on the icons to learn more (bottle and can). Get Directions, More Details.

DEPOT: Écocentre de Saint-Augustin (21km), 15020 rue Louis-M.-Tallant, Saint-Augustin, QC, G3A 0R9

Location Key: Depot, Retail, Event

## 8.4 Documents imprimés

Affiche sur le recyclage (en français)

The poster features a large yellow background with a white recycling symbol and the text "RECYCLEZ". It includes images of various fuel containers like propane tanks and aerosol cans. A hand is shown holding a propane tank. The poster is divided into sections: "LES PRODUITS ACCEPTÉS" (Accepted Products) and "LES PRODUITS REFUSÉS" (Rejected Products). It also includes a QR code and a note about visiting agrp.ca/cru.

**L'AGR**  
L'Association pour la Gestion  
Responsable des Produits

# RECYCLEZ

## Les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique

**LES PRODUITS ACCEPTÉS ✓**

Containants pressurisés de combustibles à usage unique, peu importe leur usage (domestique, camping ou lieu de travail).

Types de carburants incluant, sans exclure ou s'y limiter aux exemples suivants :

✓ Butane	✓ Propane
✓ Isobutane	✓ MAP (méthylacétyle-propanoïde)

Types de contenants pressurisés de combustibles à usage unique, sans exclure les exemples suivants :

✓ Cylindre	✓ Canettes
✓ Cartouches	

**PRODUITS ACCEPTÉS**  
vont afficher des symboles explosifs et inflammables.

**LES PRODUITS REFUSÉS ✗**

Cylindres, contenants, cartouches, canettes ou aérosols pressurisés non destinés au carburant.

Par exemple :

✗ Briquets	✗ Cylindres d'oxygène
✗ Allume-feux	✗ Cylindres rechargeables tels que les bonbonnes de BBQ
✗ Bonbonnes d'hélium	
✗ Réfrigérants	✗ Accessoires

Visitez [agrp.ca/cru](http://agrp.ca/cru) pour trouver une liste complète des produits acceptés et un point de recyclage près de chez vous.



# RECYCLE

**Non-refillable  
pressurized  
fuel containers**



## ACCEPTED PRODUCTS

Non-refillable fuel pressurized containers, regardless of its use (home, camping, or work):

- Fuel types include, but are not limited to the examples below:
- Butane
  - Isobutane
  - Propane
  - MAP (methylacetylene-propadiene propane)

Non-refillable fuel pressurized container types include the examples below:

- Cylinders
- Cartridges
- Canisters

**ACCEPTED PRODUCTS**  
will display explosive and  
flammable symbols.



## NOT ACCEPTED PRODUCTS

Non-fuel pressurized cylinders, containers, cartridges, canisters, or aerosols:

For example:

- Lighters
- Fire starters
- Helium tanks
- Refrigerants
- Oxygen cylinders
- Refillable cylinders such as BBQ tanks
- Accessories

Visit [productcare.org/nrfc](http://productcare.org/nrfc) to find a full list of accepted products and a recycling location near you.



## Brochure (bilingue)



**ACCEPTED PRODUCTS**

Non-refillable fuel pressurized containers, regardless of its use (home, camping, or work):

Fuel types include, but are not limited to the examples below:

- ✓ Butane
- ✓ Isobutane
- ✓ Propane
- ✓ MAP (methylacetylene-propadiene propane)

Non-refillable fuel pressurized container types include the examples below:

- ✓ Cylinders
- ✓ Cartridges
- ✓ Canisters

**NOT ACCEPTED PRODUCTS**

Non-fuel pressurized cylinders, containers, cartridges, canisters, or aerosols.

For example:

- ✗ Lighters
- ✗ Fire starters
- ✗ Helium tanks
- ✗ Refrigerants
- ✗ Oxygen cylinders
- ✗ Refillable cylinders such as BBQ tanks
- ✗ Accessories

**ACCEPTED PRODUCTS** will display explosive and flammable symbols.




Visit [productcare.org/nrfc](http://productcare.org/nrfc) to find a full list of accepted products and a recycling location near you.



Trouvez un point de dépôt près de chez vous





**LES PRODUITS ACCEPTÉS**

Containants pressurisés de carburant non rechargeables, peu importe leur usage (domestique, camping ou lieu de travail) :

Type de carburants incluant, sans exclure ou s'y limiter aux exemples suivants :

- ✓ Butane
- ✓ Isobutane
- ✓ Propane
- ✓ MAP (methylacétylène-propadiène propane)

Type de contenants pressurisés de carburant non rechargeables incluant les exemples suivants :

- ✓ Contenants / cylindre
- ✓ Cartouches
- ✓ Canettes

**LES PRODUITS REFUSÉS**

Cylindres, contenants, cartouches, canettes ou aerosols pressurisés non destinés au carburant.

Par exemple :

- ✗ Briquets
- ✗ Allume-feux
- ✗ Bonbonnes d'hélium
- ✗ Réfrigérants
- ✗ Cylindres d'oxygène
- ✗ Cylindres rechargeables tels que les bonbonnes de BBQ
- ✗ Accessoires

**LES PRODUITS ACCEPTÉS** vont afficher des symboles explosifs et inflammables.




Visitez [agrp.ca/cru](http://agrp.ca/cru) pour trouver une liste complète des produits acceptés et un point de recyclage près de chez vous.



Find a recycling location near you



## 8.5 Publicité

*Annonces textuelles (text ads) – Utilisées pour Google Search  
(exemples)*

Sponsorisé

 L'AGR  
[www.agrp.ca/](http://www.agrp.ca/)

**Recyclez canettes de MAP - Trouvez un dépôt au Québec**

Déposez contenants à remplissage unique gratuitement dans un dépôt près de chez vous. Déposez cylindres à remplissage unique et réduisez les déchets dangereux.  
In Service Since 1994.

Sponsorisé

 L'AGR  
[www.agrp.ca/](http://www.agrp.ca/)

**Recyclez Cartouches Isobutane - Trouvez un dépôt au Québec**

Déposez cylindres à remplissage unique et réduisez les déchets dangereux. Recyclez vos cartouches à remplissage unique de propane, butane, MAP et plus.  
In Service Since 1994.

## 9. Gouvernance

### 9.1 Comité consultatif

Product Care a créé un comité consultatif pour le programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique, tel que requis. Le tableau ci-dessous présente les membres du comité consultatif, qui est composé de personnes francophones issues de sept entreprises dont les activités se déroulent au Québec et qui sont tenues de participer au nouveau programme.

Nom de l'entreprise		
<b>Canac</b>	Raphaele-Dumont Samson	Membre
<b>La Société Canadian Tire Limitée</b>	Cindy Hoffman	Membre
<b>Costco Wholesale Canada Ltd.</b>	Eric Sasseville	Membre
<b>Groupe BMR inc.</b>	Marie-Odile Desbiens	Membre
<b>Mountain Equipment Company</b>	Sophie Mainville	Membre
<b>RONA inc.</b>	Lyne Gervais	Membre
<b>UAP inc.</b>	Joan Monaghan	Membre
<b>Recyc-Québec</b>	Louis Morin	Observateur

Le comité consultatif sur les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique a tenu sa première réunion virtuellement le 4 septembre 2024. Ont également assisté à la réunion :

- Brian Bastien, président de Product Care Association
- Belgacem Kasmi – Gestionnaire du programme québécois
- Manouchka Elinor – Coordonnatrice du programme québécois
- Mark Kurschner – Consultant
- Patrick Chauvet – Consultant

L'ordre du jour de la première réunion comprenait les éléments suivants :

- Introduction
- « À propos » de Product Care – un aperçu de Product Care, où elle exerce ses activités au Canada et les programmes qu'elle gère dans chaque province.
- Réglementation – Discussion des principaux éléments de la réglementation concernant les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique et les exigences connexes.
- Comité consultatif – Examen des rôles et des responsabilités du comité consultatif et de ses membres.

- Mise à jour du programme : Examen avec les membres du comité consultatif
  - Liste des membres du programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique
  - Frais de gestion environnementale et budget 2024-2026
  - Points de dépôt et mise à jour au sujet des fournisseur de services
  - Mise à jour des documents de promotion et d'éducation

Deux réunions du comité consultatif auront lieu en 2025.

## 9.2 Assemblée générale annuelle

Formation du comité consultatif sur les contenants pressurisés du Québec

Conformément aux exigences du Règlement, de l'entente proposée (l'Entente) entre Product Care et l'organisme responsable de la REP au Québec, la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), et de l'art. 7.4 des règlements administratifs de Product Care, le conseil d'administration de Product Care a adopté une motion visant à créer le comité consultatif sur les contenants pressurisés du Québec le 30 juin 2024.

Le comité consultatif sur les contenants pressurisés est composé d'au moins sept personnes, dont la majorité des membres proviennent d'entreprises assujetties au Règlement, ainsi que d'un représentant de Recyc-Québec qui siège à titre d'observateur, et doit se réunir au moins deux fois par année civile.

Les membres du comité consultatif sur les contenants pressurisés (énumérés ci-dessus) seront nommés à l'assemblée générale annuelle de 2025.

## 9.3 Comité de suivi

Le 3 octobre 2024, le comité de suivi s'est réuni; il s'agit d'un comité regroupant l'ensemble des organismes d'intendance qui est composé de représentants du Québec, indépendants des membres des conseils d'administration ou des comités délibératifs, mais issus des différents secteurs concernés par les différents programmes.

Pendant une journée, chaque programme présentait le profil (présentation de l'organisation), en mettant l'accent sur le nouveau programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique. Aucune recommandation n'a été formulée.

# 10. Recherche et développement

La période de juillet à décembre 2024 était la première période de gestion du nouveau programme au Québec. En 2024, l'équipe s'est concentrée sur la gestion de l'intégration des membres et l'opérationnalisation du programme.

Les efforts de recherche et de développement en 2025 seront axés sur les éléments suivants :

- la recherche d'autres recycleurs de contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique qui satisfont à toutes les exigences réglementaires et aux conditions de l'obtention de licences au Québec;
- l'élargissement de la portée des transporteurs pour desservir de nouveaux points de dépôt et ceux existants;
- la poursuite de l'extension du réseau de collecte municipal, du recrutement de terrains de camping et de camps de chasse;
- la réalisation d'audits des recycleurs sur place;
- la vérification des poids à l'appui des quantités vendues sur le marché et des quantités récupérées.

## 11. Procédures civiles et pénales

Product Care n'a fait l'objet d'aucune procédure pénale ou civile, ni d'aucune sanction administrative pécuniaire en rapport avec ses activités de récupération et de recyclage.

## 12. Collaboration entre les programmes de recyclage

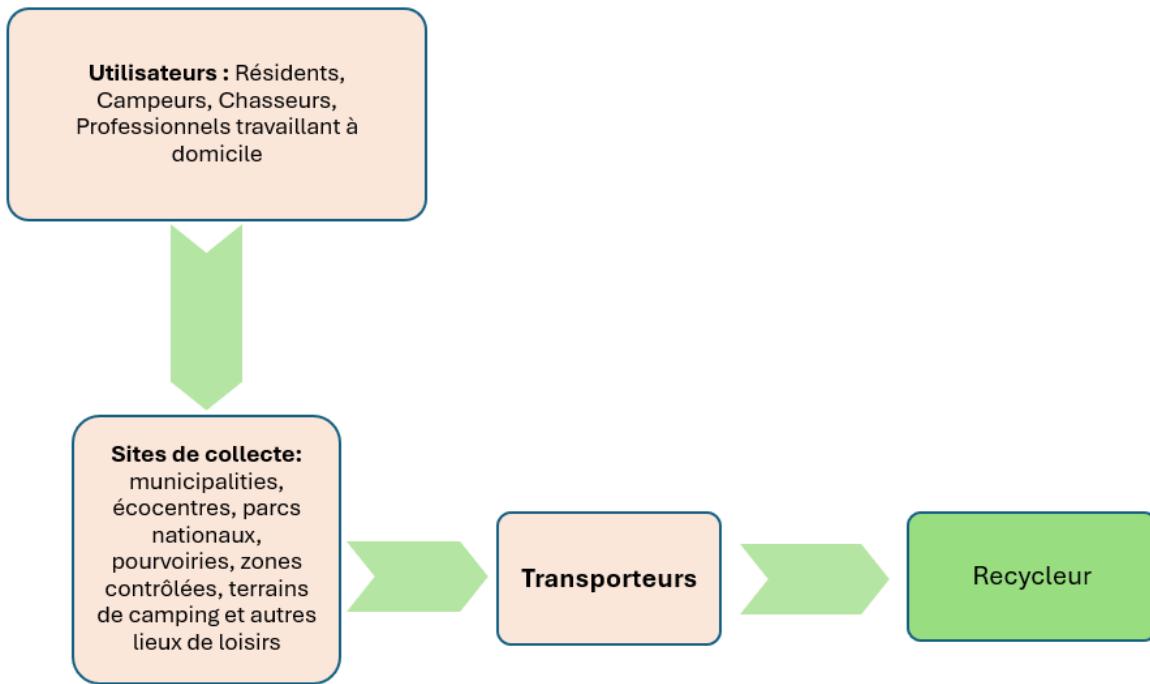
Product Care fait partie du groupe composé de neuf organismes de gestion reconnus établis au Québec qui sont chargés d'administrer les programmes de REP en vertu du Règlement. Ce groupe s'appelle officiellement la Table de concertation des Organismes de gestion reconnus du Québec (TOQ).

Les membres de la TOQ travaillent en collaboration pour trouver les meilleures pratiques et réaliser des gains d'efficacité entre chaque organisation. Le groupe étudie les moyens d'améliorer la collaboration offerte aux communautés autochtones par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL), a travaillé sur une entente avec l'administration régionale Kativik pour la gestion en sous-traitance des points de dépôt au Nunavik et améliore la communication.

Product Care continue de collaborer avec la TOQ et de l'appuyer.

## Annexe 1 – Diagramme des flux de collecte

### Diagramme de flux de collecte pour les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique



## Annexe 2 – Liste des points de dépôt par MRC

Région/Territoires		
	Kamouraska	3
<i>Bas-Saint-Laurent</i>	Rimouski-Neigette	1
	Rivière-du-Loup	2
	Témiscouata	4
	Bécancour	2
<i>Centre-du-Québec</i>	Drummond	1
	Nicolet-Yamaska	4
	Trois-Rivières	1
	La Nouvelle-Beauce	2
<i>Chaudière-Appalaches</i>	Les Etchemins	1
	Lotbinière	5
	Minganie	1
	Manicouagan	1
<i>Côte-Nord</i>	Coaticook	3
	Le Granit	1
	Le Val-Saint-François	1
	Memphrémagog	1
<i>Estrie</i>	Îles-de-la-Madeleine	1
	La Côte-de-Gaspé	2
	La Haute-Gaspésie	2
	Le Rocher-Percé	2
<i>Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</i>	D'Autray	1
	Joliette	2
	L'Assomption	1
	Matawinie	6
<i>Lanaudière</i>	Antoine-Labelle	3
	Argenteuil	1
	Deux-Montagnes	2
	Les Laurentides	9
<i>Laurentides</i>	Mirabel	4
	Les Pays-d'en-haut	2
	Thérèse de Blainville	2
	Beauharnois-Salaberry	3
<i>Montérégie</i>	La Vallée-du-Richelieu	1
	La Vallée-de-la-Gatineau	2
	Lac-Saint-Jean-Est	2
	Le Domaine-du-Roy	3
<i>Outaouais</i>	Le Fjord-du-Saguenay	6
	Maria-Chapdelaine	2
<i>Saguenay–Lac-Saint-Jean</i>		

### Annexe 3 – Points de dépôt permanents par ville

Nom de l'emplacement	Région/Territoires	Adresse	Ville	Code postal
LEET / RIGMREM	Côte-Nord	1358, route 138 Jacques-Cartier E.	Aguanish	G0G 1R0
Écocentre Alma	Saguenay–Lac-Saint-Jean	3521, av. du Pont Nord	Alma	G8E 1S5
Écocentre de Baie - Comeau	Côte-Nord	800, av. Léonard-E.-Schlemm	Baie-Comeau	G4Z 3B7
Écocentre de Beauharnois	Montérégie	50, ch. des Hauts-Fourneaux	Beauharnois	J6N 0B6
Écocentre RIGIDBNY /Saint-Grégoire	Centre-du-Québec	18055, rue Gauthier	Bécancour	G9H 1C1
Écocentre Blainville	Laurentides	302, rue Omer-Deserres	Blainville	J7C 5N3
Écocentre de Chertsey	Lanaudière	225, av. du Progrès	Chertsey	J0K 3K0
Régie intermunicipale de gestion solide de la région de Coaticook (RIGDSC)	Estrie	1095, ch. Bilodeau	Coaticook	J1A 2S4
Écocentre	Estrie	461, rue Ernest-Lafaille	Coaticook	J1A 0B5
Écocentre Dégelis	Bas-Saint-Laurent	297, route 295	Dégelis	G5T 1R2
Écocentres Deschaillons-sur-Saint-Laurent	Chaudière-Appalaches	1995, route Marie-Victorin	Deschaillons-sur-Saint-Laurent	G0S 1G0
Écocentre Dolbeau-Mistassini	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1001, 2 <sup>e</sup> av.	Dolbeau-Mistassini	G8L E50
Écocentre de la MRC de Drummond	Centre-du-Québec	5620, rue St-Roch S.	Drummondville	J2B 6V4
Garage municipal d'Entrelacs	Lanaudière	2271, ch. d'Entrelacs	Entrelacs	J0T 2E0
Écocentre régional La Nouvelle-Beauce situé à Frampton	Chaudière-Appalaches	10, route Boulet	Frampton	G0R 1M0
Écocentre de Gaspé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1050, montée Wakeham	Gaspé	G4X 2A2
Écocentre de Grande Rivière	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	785, rue St-Pierre	Grande-Rivière	G0C 1W0
Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1300, route 199	Havre-aux-Maisons	G4T 5B5
Écocentre Hébertville	Saguenay–Lac-Saint-Jean	100, rue Jean Félix-Langlais	Hébertville	G0W 1T0
Écocentre Huberdeau	Laurentides	101, rue du Pont	Huberdeau	J0T 1G0
Écocentre de la MRC de Joliette	Lanaudière	1483, rue Raoul-Charette	Joliette	J6E 8S5
Complexe Environnemental Sud	Outaouais	11, ch. Brundtland	Kazabazua	JOX 1X0
Écocentre de la Minerve	Laurentides	75, chemin La Minerve	La Minerve	J0T 1S0
Écocentre de La Pocatière	Bas-Saint-Laurent	410, 14 <sup>e</sup> rue Bérubé	La Pocatière	G0R 1Z0

Écocentre de RDD	Laurentides	507, rue Catherine	Lachute	J8H 1G9
Écocentre de Lac-Mégantic	Estrie	5138, rue Pie XI	Lac-Mégantic	G6B 2S3
Écocentre Lac-Supérieur	Laurentides	1101, ch. du Lac Supérieur	Lac-Supérieur	J0T 1J0
Écocentre de l'Anse-Saint-Jean	Saguenay-Lac-Saint-Jean	32, ch. du Lac Brébeuf	L'Anse-Saint-Jean	G0V 1J0
Écocentre Lantier	Laurentides	127, croissant des Trois-Lacs	Lantier	J0T 1V0
Écocentre régional MRC de L'Assomption	Lanaudière	134, ch. des Commissaires	L'Assomption	J5W 2T7
Complexe Environnemental Nord	Outaouais	161, rue du Parc Industriel	Maniwaki	J9E 3P3
Écocentre RIGIBNY / Manseau	Centre-du-Québec	au bout de la rue Sainte-Marie	Manseau	G0X 2Z0
Écocentre régional du Val-Saint-François	Estrie	666, ch. Keenan	Melbourne	J1S 2L4
Écocentre St-Augustin	Laurentides	15020, rue Louis-M Taillon	Mirabel	J7J 2Y5
Écocentre St-Canut	Laurentides	6000, route Sir-Wilfrid-Laurier	Mirabel	J7N 2Z8
Écocentre St-Janvier	Laurentides	14645, rue Joseph-Marc Vermette	Mirabel	J7J1X2
Écocentre St-Scholastique	Laurentides	9825, rue Saint-Vincent	Mirabel	J7N2Y5
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)	Laurentides	1064, rue Industrielle	Mont-Laurier	J9L 3V6
Écocentre régional	Montérégie	60, rue Fisher	Mont-Saint-Hilaire	J3G 4S6
Écocentre Mont-Tremblant	Laurentides	60, ch. de Brébeuf	Mont-Tremblant	J8E3A9
Écocentre RIGIBNY / Nicolet	Centre-du-Québec	1061, rue Monseigneur-Gravel	Nicolet	J3T 1B5
Écocentre de Nomininque	Laurentides	777, rue Sainte-Anne	Nomininque	J0W 1R0
Écocentre Normandin	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1177, rue Lydoric Doucet	Normandin	G8M 3Y2
Garage municipal de Notre-Dame de la Merci	Lanaudière	2101, route 125	Notre-Dame-De-La-Merci	J0T 2A0
Écocentre d'Orford	Estrie	1120, ch. de la montagne	Orford	J1X 6X9
Écocentre de Percé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	50, route Lemieux	Percé	G0C1G0
Écocentre de Petit Saguenay	Saguenay-Lac-Saint-Jean	35, rue du Quai	Petit Saguenay	G0V 1N0
Écocentre Pohénégamook	Bas-Saint-Laurent	480, rue du Parc Industriel	Pohénégamook	G0L 1J0
Écocentre de Gascons	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	232, route Morin Nord	Port-Daniel-Gascons	G0C 1P0
Écocentre de Rimouski	Bas-Saint-Laurent	835, ch. Victor Gauvin	Rimouski	G0L 1B0
Écocentre Saint-Hubert de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	151, 1 <sup>er</sup> Rang Est	Rivière-du-Loup	G0L 3L0
Écocentre de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	35, rue Henry-Percival-Monsarrat	Rivière-du-Loup	G5R 0C9

Le Complexe environnemental de la Rouge	Laurentides	688, ch. du Parc-Industriel	Rivière-Rouge	J0T 1T0
Écocentre Roberval	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1855, rue Castonguay	Roberval	G8H 2M9
Écocentre de Saint-Ambroise	Lanaudière	470, rue des Producteurs	Saint-Ambroise	G7P 2N4
Écocentre de Saint David-de-Falarde	Saguenay-Lac-Saint-Jean	42-52, ch. 2 du Lac	Saint David-de-Falarde	G0V 1C0
Écocentre Saint-Félix-d'Otis	Saguenay-Lac-Saint-Jean	80, rue des Mélèzes	Saint Félix-d'Otis	G0V 1M0
Écocentre Saint-François de Sales	Saguenay-Lac-Saint-Jean	93, rue Bouchard	Saint-François de Sales	G0W 1M0
Écocentre de Saint-Fulgence	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1838, route de Tadoussac	Saint-Fulgence	G0V 1S0
Écocentre de Saint Honoré	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2991, boul. Martel	Saint Honoré	G0V 1L0
Écocentre de Saint-Sauveur	Laurentides	2135, ch. Jean-Adam	Saint-Sauveur	J0R 1R2
Écocentre Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	619, route 289	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	G0L 2G0
Écocentre Saint-Apollinaire	Chaudière-Appalaches	85, rue des Vignes	Saint-Apollinaire	G0S 2E0
Garage municipal de Saint-Damien	Lanaudière	6691, ch. Montauban	Saint-Damien	J0K 2E0
Écocentre de Sainte-Justine	Chaudière-Appalaches	167, route 204	Sainte-Justine	G0R 1Y0
Écocentre Sainte-Martine	Montérégie	75, rue Saint-Joseph	Sainte-Martine	J0S 1V0
Écocentre de Sainte-Thérèse	Laurentides	105, rue Blanchard	Sainte-Thérèse	J7E 4N4
Écocentre de Sainte-Adèle	Laurentides	1111, ch. Pierre-Péladeau	Sainte-Adèle	J8B 1Z4
Écocentre Sainte-Agathe-des-Monts	Laurentides	1710, rue Principale Est	Sainte-Agathe-des-Monts	J8C1M1
Écocentre de Sainte-Anne-des-Monts	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	730, boul. Sainte-Anne Ouest	Sainte-Anne-des-Monts	G4V 1V2
Écocentre RIGIBNY / Sainte-Eulalie	Centre-du-Québec	765, rue des Bouleaux	Sainte-Eulalie	G0Z 1E0
Écocentre Sainte-Lucie-des-Laurentides	Laurentides	2143, ch. Martin	Sainte-Lucie-des-Laurentides	J0T2J0
Écocentre régional de La Nouvelle-Beauce situé à Sainte-Marie	Chaudière-Appalaches	1690, boul. Vachon Nord	Sainte-Marie	G6E 0G1
Dépôt de matériaux sec	Laurentides	2960, boul. des Promenades	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	J0N 1P0
Écocentre Saint-Félicien	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1800, rue Verreault	Saint-Félicien	G8K 1W2
Écocentre Saint-Félix-de-Valois	Lanaudière	4400, rue Beaudry	Saint-Félix-de-Valois	J0K 2M0
Écocentre Saint-Flavien	Chaudière-Appalaches	1450, rang Pointe-du-Jour	Saint-Flavien	G0S 2M0

Recyclage Frederick Morin inc.	Lanaudière	1760, rue Saint-Cléophas	Saint-Gabriel-de-Brandon	J0K 2N0
Recyclage SGSF	Lanaudière	341, rang Saint-François	Saint-Jean-de-Matha	J0K 2S0
Écocentre de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	Laurentides	4085, ch. d'Oka	Saint-Joseph-du-Lac	J0N 1M0
Écocentre RIGIDBNY / Saint-Léonard-d'Aston	Centre-du-Québec	444, rue de l'Exposition	Saint-Léonard-d'Aston	J0C 1M0
Écocentre de Mont-Louis	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9, av. B	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	G0E 1T0
Écocentres Saint-Patrice-de-Beaurivage	Chaudière-Appalaches	108 A, rue du Parc	Saint-Patrice-de-Beaurivage	G0S 1B0
Écocentre RIGIDBNY / Saint-Pierre-les-Becquets	Centre-du-Québec	163, route 218	Saint-Pierre-les-Becquets	G0X 2Z0
Écocentre RIGIDBNY /Saint-Zéphirin-de-Courval	Centre-du-Québec	1471, rang Saint-Pierre	Saint-Zéphirin-de-Courval	J0G 1V0
Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield	Montérégie	2575, boul. Monseigneur-Langlois	Salaberry-de-Valleyfield	J6S 5P7
Écocentre Squatec – Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	90 QC-295	Squatec	G0L 4H0
Écocentre Saint-Pascal	Bas-Saint-Laurent	236, av. du Parc	St-Pascal	G0L 3Y0
Écocentre Amherst	Laurentides	1323, route 323 Sud	St-Rémi d'Amherst	J0T 2L0
Écocentre Témiscouata-sur-le-Lac quartier Cabano – Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	53, route 232 Est	Témiscouata-sur-le-Lac	G0L 1E0
Écocentre Val-des-Lacs	Laurentides	20, ch. Richard	Val-des-Lacs	J0T 2P0
Écocentre Waterville	Estrie	205, rue Dominion	Waterville	J0B 3H0

#### Annexe 4 – Frais de récupération

Contenant pressurisé de combustibles à usage unique (Volume)	Frais de gestion environnementale en vigueur au 1 <sup>er</sup> juillet 2024
Contenant de moins de 350 grammes – tout type de gaz	0,55 \$ par contenant/bouteille
Contenant de plus de 350 grammes – tout type de gaz	0,90 \$ par contenant/bouteille

## Annexe 5 - Rapport d'assurance raisonnable

L'AGR soumettra le rapport d'assurance raisonnable dans les semaines à venir suivant la soumission de ce rapport.

## Annexe 6 – Liste (non exhaustive) des marques, noms ou signes distinctifs des produits mis en marché

Marques	
Bernzomatic	MagTorch
Bluefire	Martin
Coleman	Primus
GrillPRO	PROTORCH
GSI Outdoors	Ronson
Home	Thermacell
Jetboil	Woods

## Annexe 7 – Calculateur – Écarts et taux de récupération

Onglet Sommaire



Année déclaration		2024
Sous-catégorie		Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique
Unité de mesure retenue		KG
Mises en marché	Quantités mises en marché	102 998
Année de référence		2024
Mises en marché durant l'année de référence		-
Mises en marché disponible à la récupération		
Quantités récupérées		23,121
Taux de récupération atteint		22.4%
Objectif Taux de récupération		25%
Objectif Récupération(Quantités)		-
Objectif non atteint		0.0
Matières recyclées/réemployées, etc. <sup>1</sup>	Compensation de l'objectif non atteint	0.0
Écart positif antérieur utilisé		0.0
Total		0.0
Objectif non atteint(non compensé)		0.0
Taux		2,00 \$
Pénalité		\$
Montant minimal à investir au plan de redressement <sup>1</sup>		\$

## Onglet Sous-catégorie 1

Contenants à remplissage unique	2023	2024
<b>Quantités mises en marché au Québec</b>	102,998	
<b>Quantités récupérées</b>	23,121	
<b>Écart positif</b>	-	-
(Moins) Utilisation écart positif - Année 1		
(Moins) Utilisation écart positif - Année 2		
(Moins) Utilisation écart positif - Année 3		
(Moins) Utilisation écart positif - Année 4		
(Moins) Utilisation écart positif - Année 5		
<b>Écart positif disponible pour des années subséquentes</b>	-	-

Calcul de l'objectif de récupération		
<b>Objectif - Taux de récupération</b>	-	-
(Moins) Nombres d'années (année de référence des mises en marchés)	-	-
<b>Année de référence (Quantités mises en marché)</b>	-	-
Quantités mises en marché (selon la période de référence)	-	-
% Disponible à la récupération	-	-
<b>Quantités mises en marché disponibles à la récupération</b>	-	-
<b>Objectif Récupération - Quantités nécessaires à l'atteinte du taux</b>	-	-
<b>Écarts objectif</b>		
Quantité disponible au cours des 2 années précédant l'entrée en vigueur de l'obligation		
(50 % des qtés récupérées)	-	-
Écart positif à partir de l'entrée en vigueur de l'obligation	-	-
Écart négatif	-	-

Compensation - Années précédentes (Art. 13)		
<b>Écart négatif</b>	-	-
Écart positif disponible (Art. 13)	-	-
Écart positif utilisé	-	-
<b>Total utilisé afin de compenser l'écart négatif</b>	-	-
<b>Compensation non-utilisée disponible pour une année subséquente</b>	-	-

Réinvestissements obligatoires (art. 14)		
Taux de récupération atteint	-	-
Écart négatif à compenser suite à la compensation des incitatifs de traitement local, d'écoconception et de prolongement	-	-
Écart négatif à compenser suite à l'utilisation des écarts positifs antérieurs	-	-
<b>Montant de la pénalité</b>	2.00 \$	2.00 \$
<b>Objectif - Taux de récupération</b>	-	-
<b>Réinvestissements obligatoires pour l'année à l'origine d'un plan de redressement</b>	-	-
Montant supplémentaire pour la 1e année suivant la non atteinte du taux à l'origine du plan de redressement (a)	-	-
Montant supplémentaire pour la 2e année suivant la non atteinte du taux à l'origine du plan de redressement (a)	-	-
<b>Total à investir avant l'échéance du plan de redressement</b>	-	-
<b>Montant réellement investi dans les mesures du plan de redressement durant l'année en cours</b>	-	-
<b>Montant non-dépensé devant être ajouté dans le plan de redressement subséquent</b>	-	-

## **Annexe 8 - États des produits et des charges de 2024**

L'AGR soumettra le rapport financier vérifié dans les prochaines semaines suivant la soumission de ce rapport.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE  
DES PRODUITS DU CANADA  
PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE  
COMBUSTIBLES À REMPLISSAGE UNIQUE  
DU QUÉBEC**

**ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES ET DE  
L'EXCÉDENT CUMULÉ**

**31 décembre 2024**

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE  
DES PRODUITS DU CANADA**  
**PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À  
REmplissage unique du Québec**  
**État des produits et charges et de l'excédent cumulé**  
Pour la période close le 31 décembre 2024

**Table des matières**

---

Rapport des auditeurs indépendants	
État des produits et charges et de l'excédent cumulé	5
Notes à l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé	6 – 7

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS

---

À : Société Québécoise de récupération et de recyclage

Rapport d'audit sur l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé

**Opinion**

Conformément aux dispositions du paragraphe 90(a) de l'entente entre l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et la Société Québécoise de récupération et de recyclage, nous avons effectué l'audit de l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé (ci-après «l'état») du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour la période close le 31 décembre 2024, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, l'état ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des produits et charges et de l'excédent cumulé du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec pour la période close le 31 décembre 2024 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Autres informations**

La direction est responsable des autres informations contenues dans le rapport annuel de l'Association sur le Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec.

Notre opinion sur l'état ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit de l'état, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci l'état ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines parties du rapport annuel du Programme des contenants pressurisés de

---

### RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

---

combustibles à remplissage unique pour le Québec avant la réalisation de ce rapport d'audit. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date de notre rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le rapport annuel du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec sera mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture, de ce rapport nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

#### Autres points - Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Ce rapport a été préparé selon les instructions de la direction de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et de la Société Québécoise de Récupération et de Recyclage, Recyc-Québec. Par conséquent, le rapport pourrait ne pas convenir à d'autres usages. Ce rapport ne devra pas être transmis à d'autres parties et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que la direction de l'entité et la Société Québécoise de Récupération et de Recyclage, Recyc-Québec.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation de cet état, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

---

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

---

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

---

**RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)**

---

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Rolfe Benson LLP*

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada  
26 mai 2025

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE  
DES PRODUITS DU CANADA**  
**PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À  
REMPILISSAGE UNIQUE DU QUÉBEC**  
**État des produits et charges et de l'excédent cumulé**  
Pour la période close le 31 décembre 2024

	<b>2024</b> (6 mois)
<b>Produits</b>	<b>402 015 \$</b>
<b>Dépenses du programme</b>	
Administration (note 2 (c) et (d))	106 911
Traitement	93 715
Transport	54 727
Communications	2 627
	<b>257 980</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de la période</b>	<b>144 035</b>
<b>Excédent cumulé au début de la période</b>	<b>-</b>
<b>Excédent cumulé à la fin de la période (note 3)</b>	<b>144 035 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de cet état

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE  
DES PRODUITS DU CANADA**  
**PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À  
REmplissage unique du Québec**  
**Notes à l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé**  
Pour la période close le 31 décembre 2024

---

**1. Présentation des états financiers**

L'état des produits et charges et de l'excédent cumulé « l'état » inclut seulement les produits et charges relatifs au Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec « le Programme », un segment des opérations de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada « l'Association » qui a commencé ses opérations le 30 juin 2024.

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

Cet état des produits et charges et de l'excédent cumulé a été dressé selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions se détaillent comme suit:

(a) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres de l'Association qui effectuent des ventes de matériaux visés par le programme dans la province de Québec. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que les membres les déclarent et les remettent tels que requis selon la convention entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la première des deux dates suivantes : la date de démarrage du programme ou la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE  
DES PRODUITS DU CANADA**  
**PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À  
REmplissage unique du Québec**  
**Notes à l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé**  
**Pour la période close le 31 décembre 2024**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(b) Utilisation d'estimations

La présentation de l'état financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif, des revenus et des dépenses ainsi que sur la divulgation des éventualités dans l'état. Les éléments qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent les provisions pour les produits à recevoir, les provisions pour les charges à payer, l'imputation de coûts indirects et des salaires et traitements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(c) Frais généraux et d'administration – Imputation des coûts indirects

Une portion des frais généraux et d'administration de l'Association nets des frais recouvrés ont été imputés au présent programme. Les frais généraux et d'administration comprennent certains salaires qui n'ont pas été directement imputés à un programme. L'imputation des frais généraux et d'administration à ce programme est déterminée en utilisant le pourcentage de dépenses d'exploitation spécifiques à ce programme comparé au total des dépenses d'opérations de tous les programmes de l'Association. Les dépenses d'administration incluent des coûts indirects imputés pour un montant de 15 536 \$.

(d) Dépenses de salaires et traitements

Les salaires et traitements des employés qui ont été identifiés comme ayant une implication directe dans le programme sont imputés au programme sur la base de l'estimation par la direction du temps consacré par les employés au programme. Les frais d'administration comprennent 3 783 \$ de salaires et traitements qui ont été imputés au programme.

**3. Fonds de réserve**

Conformément à l'accord conclu entre l'Association et la Société Québécoise de récupération et de recyclage, l'Association est tenue de maintenir un fonds de réserve correspondant à un minimum de six mois et à un maximum de douze mois de dépenses d'exploitation du programme. Le but du fonds de réserve est de couvrir les dépenses au cours d'une éventuelle période de réduction progressive du programme. Au 31 décembre 2024, le solde du fonds de réserve était de 128 990 \$ et est inclus dans l'excédent accumulé. Le fonds de réserve du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec est composé de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de l'Association. Après la fin de l'exercice, l'Association a transféré 128 990 \$ de trésorerie au compte bancaire distinct du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec.

## Annexe 9 – Prévisions budgétaires pour 2025 / 2026 / 2027

À fournir par l'équipe des finances

Chiffres - (en milliers)	2025	2026	2027
<b>Revenus</b>	<b>865</b>	<b>886</b>	<b>909</b>
<b>Dépenses du programme</b>			
Coûts de collecte	14	28	28
Coûts de transport	520	533	546
Coûts de traitement	195	206	217
Communication	64	44	45
Administration	194	201	206
Pénalités			
Recyc-Québec	2	2	2
<b>Total des charges</b>	<b>989</b>	<b>1 012</b>	<b>1 044</b>
<b>Surplus/(Déficit) des Opérations</b>	<b>(124)</b>	<b>(126)</b>	<b>(135)</b>
<b>Excédent/(déficit) cumulé</b>	<b>20</b>	<b>(106)</b>	<b>(241)</b>

## Annexe 10 - Liste des fournisseurs de services du programme

Vous trouverez ci-dessous les noms et adresses des fournisseurs de services qui ont transporté ou recyclé des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique en 2024.

Nom de l'entreprise	Adresse de l'entreprise	Service
C.R.I. Environnement inc.	C.R.I. Environnement inc. 75, rue du Progrès, Coteau-du-Lac, (QC) J0P 1B0	Transport et recyclage
RapidGaz	RapidGaz 241, rue St-Charles Sud, Granby (QC) J2G 7A7	Transport et recyclage
GFL Environmental Inc	GFL Environmental Inc. 125, rue Bélanger, Châteauguay (QC) J6J 4Z2	Transport
Propane Levac Propane	CP 369 5552, rue Ste Catherine Saint-Isidore (ON) K0C 2B0	Transport
Triumvirate Environmental (Canada), Inc.	1223, montée de la Pomme-d'Or Contrecoeur (QC) J0L 1C0	Transport
Veolia ES Canada services industriels inc.	16, rue Bertrand Fermont (QC) G0C 1J0	Transport

**ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS RESPONSABLES.**